

0.9 MARS 2020





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°: 2020-CC-01-015

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIES ET RESEAUX DIVERS SUR LES VOIRIES COMMUNAUTAIRES: AUTORISATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT DES PIECES DU MARCHE

SEANCE DU 25 FEVRIER 2020

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice: 48

présents : 35

votants: 42

DATE DE CONVOCATION :

17 Février 2020

SECRETAIRE DE SEANCE : Marc PLASMANS L'an deux mille vingt, le Mardi vingt-cinq Février, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Madame NOUGIER Marie-Hélène (Courteuil) suppléante de Monsieur DUMOULIN François
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoirs:

- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) pouvoir à Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis);
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) pouvoir à Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis);
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant);
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis) à Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis);
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis) à Monsieur Benoît CURTIL (Senlis)

 * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon);
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis) ;

Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020

Affiché le 0.9 MARS 2020 ID: 060-200066975-20200225-DEL2020CC01015-DE

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Senlis)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU-DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

* Madame NOUGIER Marie-Hélène (Courteuil) suppléante de Monsieur DUMOULIN François

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 35 présents, 13 absents et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président précise que le marché de travaux d'aménagements, de rénovations et de réparations des chaussées et de leurs dépendances, attribué à la société Colas Nord Est par délibération en date du 26 Septembre 2018, est arrivé à échéance le 31 Décembre 2019.

Il souligne qu'il est nécessaire de relancer ce marché afin de réaliser les petits travaux de voiries et réseaux divers sur les voiries communautaires, en l'état les voiries des Zones d'Activités Economiques ainsi que les voies de circulation douce. Cela permettra de maintenir en bon état ces voies et de réaliser des travaux de réhabilitation et/ou de sécurisation.

Il informe qu'une consultation a été lancée le 18 Décembre 2019, sous forme d'une procédure adaptée, suivant un accord cadre à bons de commandes sous la référence n°2019-11, relative aux travaux de Voiries et Réseaux Divers (VRD) sur les voiries communautaires.

Les entreprises devaient répondre à un Bordereau de Prix Unitaire (BPU) ainsi qu'à un Détail Quantitatif Estimatif (DQE), pièces non contractuelles permettant de juger des offres.

L'accord cadre définit un montant maximum de commande de 200 000,00 euros HT par an. La durée du marché initial est fixée à une année renouvelable trois fois par tacite reconduction.

La date limite de réception des offres était fixée au Vendredi 17 Janvier 2020 à 12h00.

Deux entreprises ont répondu à cette consultation. Il s'agit d'EUROVIA PICARDIE et de COLAS NORD EST. Il a été procédé à une négociation le Lundi 20 Janvier 2020. Les entreprises devaient indiquer si elles maintenaient leurs prix ou si elles souhaitaient les modifier. Le délai de réponse a été fixé au Mercredi 22 Janvier 16h00. Les deux entreprises ont répondu à cette négociation en notifiant des baisses de prix sur certaines prestations.

Le Rapport d'Analyse des Offres (RAO) réalisé par le service technique de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise propose de retenir l'entreprise EUROVIA PICARDIE.

Délibération

<u>Vu</u> le code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} Avril 2019

<u>Vu</u> la délibération du Conseil Communautaire n°2017-CC-02-012 du 1^{er} Février 2017, relative aux délégations d'attributions au Bureau Communautaire et au Président;

Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020

0.9 MARS 2020 ID: 060-200066975-20200225-DEL2020CC01015-DE

<u>Vu</u> la consultation lancée sous la forme d'un accord cadre référence 2019-11, relative aux travaux de Voiries et Réseaux Divers sur les voiries

<u>Vu</u> le Rapport d'Analyse des Offres établi par le service technique de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise;

Considérant que le rapport d'analyse des offres préconise de retenir l'offre formulée par la société EUROVIA PICARDIE.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- DECIDENT D'ATTRIBUER le marché à la société EUROVIA PICARDIE, pour un montant maximum de 200 000,00 euros HT.
- AUTORISENT Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à signer les pièces constitutives du marché 2019-11 relatif aux travaux de Voiries et Réseaux Divers sur les voiries communautaires,
- DECIDENT D'INSCRIRE les crédits y afférents dans le cadre du futur budget principal 2020 au chapitre 21.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Sous-préfecture,

0.9 MARS 2020

Et de l'affichag

Le Président

Philippe CHARRIER

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Senlis.

Le Président,

Philippe CHARRIER

A 100 L

NAME OF TAXABLE PARTY.